## COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

## Compte rendu de la réunion du 18 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit du mois de juin à 19h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques POUCHIN

<u>Etaient présents</u>: Mesdames Patricia BRAY, Isabelle BAILLY-PURNU, Anne-Maïté TURMEL, Messieurs Jacques POUCHIN, Raphaël NORBLIN, Frédéric DESDION, Michel RIO, Luc HEBERT, Christophe MARON, Franck LAMBLARDY, Michel PHILIPPE

Absents: Mme Laurence HUZE, MM. Thomas DEHAUMONT, Michel DUPAS, Aurélien LEBARON

<u>Pouvoirs</u>: Mme Laurence HUZE a donné pouvoir à M. Michel PHILIPPE M. Michel DUPAS a donné pouvoir à M. Luc HEBERT

Madame Patricia BRAY a été nommée secrétaire.

nombre de membres en exercice : 15 nombre de membres présents : 11 nombre de membres votants: 13 date de la convocation : 08/06/2018

Le compte rendu de la réunion du 3 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

# **Urbanisme – Environnement**

## A- Urbanisme:

### 1) Bilan DIA:

(Mme Bailly-Purnu, M. Michel RIO, n'étaient pas présents pour ce vote).

La commune a reçu 2 DIA (Déclaration d'intention d'aliéner) depuis le dernier conseil municipal :

- a) 22 bis, rue des Petits Bois (parcelle cadastrée ZA n°322),
- b) 1, rue de l'ancienne forge à Fontaine sous Jouy (parcelle cadastrée C n°238), Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer de droit de préemption urbain (DPU) sur la parcelle mentionnée ci-dessus et d'en informer le notaire chargé de la vente (en annexant cette délibération au certificat d'urbanisme informatif) ainsi que le vendeur et l'acheteur (par courrier) aux conditions suivantes :
  - maintien du rez-de-chaussée de l'immeuble en activité commerciale, conformément au PLU de Fontaine sous Jouy arrêté le 21 décembre 2017, (surface de 130 m2 environ),
  - en cas de mise en location du logement associé et conformément au PLU, les véhicules devront stationner dans l'enceinte de l'unité foncière à raison de 2 places de parking minimum.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à cette demande d'intention d'aliéner.

# 2) Avancement des dossiers (litiges):

(Arrivée en séance de Monsieur Michel RIO).

-Rue des vieux vignons : en complément du fait que la personne habitant 12, rue des vieux vignons ne respecte pas la réglementation en matière l'urbanisme, le service traitement et collecte des déchets à EPN ne lui a pas fourni de poubelles, ce qui est logique étant donné que ce bien n'est pas une habitation. Le maire attend une réponse du Procureur de la République pour cette affaire

-<u>Chemin des sources</u> : un autre cas d'infraction en matière d'urbanisme a été relevé avec rédaction d'un procès-verbal d'infraction transmis au procureur de la république le 14 juin. Cela concerne la création d'un abri chemin des sources alors que la parcelle est située en zone N du PLU et zone verte du PPRI de l'Eure moyenne.

- <u>Lieu dit Les Blots</u>: un bien situé au lieu-dit « les Blots » ne peut faire l'objet d'une extension électrique car ce n'est pas une habitation.

Aucun permis de construire n'ayant été accordé sur ce bien.

### 3) Avancement PLU avec EPN et PLUi:

Une réunion publique d'information PLUi-HD (Habitat et Développement) aura lieu le 3 juillet à 18h00 à la salle des fêtes de Gauciel pour notre secteur.

Monsieur Raphaël NORBLIN s'est rendu à une réunion CDPNAF (Commission Départementale de Protection de la Nature et de la Forêt) le 17 mai dernier pour présenter notre dossier de PLU. Cette commission rendra un avis qui sera annexé au PLU de Fontaine sous Jouy.

L'enquête publique aura lieu à la mairie de Fontaine sous Jouy

- mardi 21 août de 16h00 à 19h00,
- samedi 1er septembre de 9h00 à 12h00,
- vendredi 21 septembre de 16h00 à 19h00

## B- Environnement:

(Arrivée en séance de Mme Isabelle BAILLY-PURNU)

# 1) Installation d'un nichoir à effraie

Vu le constat en France du déclin des effraies.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une proposition d'une association spécialisée dans les installations de nichoirs à effraie,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'installer ce nichoir à effraie dans le clocher de l'église de Fontaine sous Jouy. Cette association s'engage à effectuer la pose et l'entretien du nichoir, le recensement, le suivi de la nidification des effraies et proposera aux enfants de l'école des animations autour de cet oiseau (« nuit de la chouette », installation d'une caméra près du nichoir, journée découverte)

### 2) Maladie de Lyme:

Des panneaux seront installés aux entrées du bois de la « ville de Paris » à la sortie du village en direction de Chambray pour sensibiliser les promeneurs à ce risque. Une information sur le site internet communal sera également diffusée.

## Affaires scolaires - Enfance Jeunesse

#### 1) ALSH « Les Ouistitis »:

20 enfants de Fontaine sous Jouy se sont inscrits pendant les vacances d'hiver et de Pâques à cet ALSH.

L'ouverture d'une structure d'accueil pour les enfants âgés de 3 à 12ans est prévue pour la rentrée de septembre 2018 .

Une réunion d'information se tiendra le 27 juin à 19h00 à Huest.

#### 2) Ecole:

- -<u>Effectif scolaire</u>:110 enfants sont inscrits pour la rentrée prochaine. Quelques enfants viendront s'ajouter à ce chiffre du fait des emménagements sur la commune (nouveaux arrivants).
- -Conseil d'école : le Conseil d'école aura lieu le Jeudi 21 Juin.
- Fête de l'école : la fête de l'école aura lieu le vendredi 29 juin à 17h30.
- -<u>Piscine</u> : le créneau du lundi matin à 9h00 est disponible à la base aérienne 105, une convention sera signée avec la base aérienne.
- -Jeux: une vérification des jeux dans la cour de l'école aura lieu fin juin.
- -<u>Stages</u>: une jeune fille est venue 10 jours effectuer son stage de découverte à l'école. Elle a rédigé un très bon rapport de stage. Un jeune garçon du village a également effectué un stage aux espaces verts pendant une semaine. Ces 2 jeunes ont eu une petite récompense pour leur stage.

# FINANCES:

-Indemnité de conseil et de budget du percepteur – années 2017 et 2018

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de confection de budget aux receveurs des communes et établissements publics locaux.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et établissements publics locaux et notamment son article 3,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité:

de demander le concours de Monsieur le Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983;

et d'accorder à Monsieur Jean-Yves Gimenez, Receveur municipal :

- pour l'année 2017, l'indemnité de conseil (100%) : 131.92€
- pour l'année 2018, l'indemnité de conseil (100%) : 111€.

-<u>FPIC</u>: un fonds de péréquation intercommunal sera attribué à la commune de Fontaine sous Jouy pour 2018. Ce fonds sera versé par EPN en cours d'année. De même la commune attend le solde du versement du FPIC pour l'année 2017 de la part de SNA.

#### Personnel communal

L'agent, en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 5 janvier 2015, reprendra son poste auprès des enfants de maternelle à la rentrée scolaire prochaine. Le contrat de la personne qui la remplaçait n'est pas reconduit. Le Maire et toute l'équipe du Conseil municipal remercient cet agent contractuel pour le sérieux de son travail, notamment durant les activités des TAP, et la bonne intégration au sein de l'école. Elle était également appréciée des enseignants, collègues et des enfants de l'école.

## **EPN (Evreux Portes de Normandie):**

-Fonds de concours : ce fonds de concours destiné aux communes membres d'EPN a vocation à aider les communes dans des projets d'investissements aussi divers que variés.

La Mairie de Fontaine sous Jouy a déposé un dossier pour l'installation de 5 hydrants dans la commune. Le service d'EPN a répondu qu'il ne financerait pas ce type de matériel mais réfléchi à mettre en place un autre système de financement.

- -<u>Commission Eau-Assainissement</u>: les services d'EPN réfléchissent sur la mise en place d'une délégation de service public pour la gestion de l'eau potable (suivi de consommation, facturation, interventions techniques).
- -<u>Commission Transport –Transport scolaire</u>: EPN prendrait la compétence en 2022. Une difficulté dans l'organisation entre syndicats actuels, la région et EPN est réelle. Une prochaine réunion début juillet se tiendra pour évoquer cette prise de compétence difficile à mettre en place.
- -<u>Commission Enfance-Jeunesse</u>: cette compétence n'est pas prévue pour l'instant. Elle engendre un surcoût important entre 700 000€ et 1M d'€. Un groupe de travail va se constituer pour évaluer la situation dans toutes les parties du territoire d'EPN.
- -<u>Commission Travaux</u> : un « déflachage » (gravillonnage) sur les rues des vieux vignons et du fournil va être réalisé fin juin 2018. Un enduit coulé à froid suivra en 2019.

Concernant la collecte et le traitement des déchets verts, la commune demande au service d'EPN de changer la benne actuelle trop petite pour une benne de 15m3 moins haute et plus large.

# **Travaux-Voirie-Chemins:**

### 1) Avancement:

- -Enfouissement réseau telecom (Free) sur la RD 63 : des travaux d'enfouissement telecom sont en cours jusqu'au 16 juillet inclus.
- -<u>Programmation 2019</u>: une réunion aura lieu le 19 juin à 14h30 avec les services voirie d'EPN pour recenser les besoins de la commune en travaux de voirie pour la programmation 2019.
- -<u>Pisciculture-Pêcherie</u>: une fuite importante au niveau du barrage a été détectée. Des travaux de réparation seront à réaliser pour éviter une perte des poissons de la pisciculture. Un premier devis a été établi pour 10 320€. La commission travaux-voirie-chemin se réunira prochainement pour consulter d'autres entreprises et définir la réparation.
- -<u>Fleurissement</u>: le jury des fleurs est passé sur la commune comme les années précédentes. Cette visite s'est bien passée. Un jeune stagiaire avait passé la semaine précédente pour notamment participer au fleurissement.
- -Radar pédagogique: le radar sera installé rue de la poste, à proximité du carrefour RD63/71 ainsi que rue de l'ancienne forge, rues particulièrement touchées par la vitesse excessive des véhicules.

## Comptes rendus des syndicats

<u>SIRE2</u>: les travaux sur le bras de rivière « la Bonde » sont repoussés à l'année prochaine.

## Informations diverses

- <u>-Commerce ambulant :</u> un courrier a été reçu en mairie d'un commerçant souhaitant installer un commerce de bagel sur la commune. Le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable.
- -Départ d'un ancien élu de la commune : Monsieur Jean L'Hostis, ancien élu, adjoint aux travaux, déménage, un pot de départ lui sera fait prochainement.
- <u>-Journées du Patrimoine</u>: les 15 et 16 septembre sont programmées les journées du patrimoine. La commune n'organise pas de visite (s) ou porte(s) ouverte (s) dans le village
- <u>-Subvention aux Associations :</u> Fontaine Esprit Village, les P'tites canailles remercient la municipalité pour l'octroi d'une subvention en 2018.
- <u>-RGPD</u>: la mise en place du RGPD (protection des données personnelles) concerne aussi les collectivités territoriales. Une réunion d'information aura lieu au sein d'EPN à ce sujet à l'automne.

### Questions diverses:

- -Inondation Hameau de l'Aulnaie: Christophe MARON signale que suite aux récentes pluies intenses dues aux orages, l'eau est montée dans le secteur de l'Aulnaie. La rue de l'aulnaie allant en direction d'Autheuil-Authouillet a été barrée car submergée de ce côté de commune. Des remblais ont été mis en limite d'Autheuil-Authouillet, le Maire de cette commune sera prévenu par courrier.
- -<u>Chevaux</u> : Un habitant du village promenant une charrette tractée par des chevaux laisse régulièrement des crottes sur la voirie. Il serait nécessaire de lui signaler qu'il les ramasse.



Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 12 juillet 2018 à 19h30